

## LE JUSTE DROIT APPLIQUÉ AU COURS DES RIVIÈRES

*D'après l'article ci-dessous... "la construction de barrages a déplacé de 40 à 80 millions de personnes dans le monde, et la plupart d'entre elles en ont été appauvries."*

**Une décennie après que la Commission mondiale sur les barrages (World Commission on Dams, WCD) ait produit son rapport de fond sur la nécessité d'établir des projets responsables concernant l'eau et l'énergie, Peter Bosshard déclare que ses recommandations sont toujours aussi appropriées.**

*"En Suisse, depuis longtemps, la population a le droit de voter, au niveau local ou au niveau fédéral, sur les projets d'énergie hydraulique. En conséquence, les constructeurs de barrages font en sorte de minimiser les relocalisations et de partager les bénéfices avec les communautés concernées."*



Il y a dix ans Nelson Mandela, au cours d'une cérémonie à Londres, présentait le rapport de la Commission mondiale sur les barrages, commission indépendante composée d'éminents membres de gouvernements, de l'industrie des barrages, de la société civile et de l'université. Elle a produit la première évaluation en profondeur des conséquences du développement des barrages.

Elle a montré *"qu'alors que les barrages ont apporté une contribution importante et significative au développement des hommes", dans "de trop nombreux cas le prix à payer pour s'assurer de leurs avantages était inacceptable et souvent non nécessaire"*. Ainsi, la construction de barrages a déplacé de 40 à 80 millions de personnes dans le monde et la plupart d'entre elles en ont été appauvries.

La Commission a proposé un nouveau cadre réglementaire pour la prise de décision, qui:

- évite l'affrontement des intérêts économiques et des intérêts sociaux et environnementaux,

- présente des recommandations innovantes pour une meilleure évaluation des besoins et des choix disponibles dans les secteurs de l'énergie et de l'eau,
- intègre tous les intérêts depuis le début du lancement du projet et,
- respecte les droits de toutes les parties en cause.

Plus important encore, la Commission propose que les populations concernées deviennent des acteurs à la table de négociations et ne soient plus des victimes passives ou de simples bénéficiaires des projets de barrages.

La Commission suggère que "*là où les droits sont en compétition ou en conflit, des négociations conduites de bonne foi offrent l'unique processus qui puisse légitimement réconcilier des intérêts divers*".

Les membres de la Commission, qui représentent des intérêts très différents dans le grand débat sur les barrages, montrent par leur exemple comment des négociations et un dialogue de bonne foi peuvent aboutir à des solutions innovantes.

Le cadre élaboré par la Commission fut adopté par des organisations internationales, des groupes écologistes et par certains organismes gouvernementaux, des banques et des compagnies.

Dans des pays comme l'Afrique du sud, le Népal, l'Allemagne et la Suède, les gouvernements et des groupes de la société civile adaptèrent, grâce au dialogue, les recommandations à leur contexte national. L'Union européenne décida que les projets hydrauliques qui vendent des crédits-carbone sur le marché européen devaient respecter le cadre établi par la Commission.

Mais, d'autre part, l'industrie des barrages, la Banque mondiale et beaucoup de gouvernements constructeurs de barrages déclarèrent que cette approche nouvelle prenait trop de temps et était trop compliquée.

Durant les dix dernières années une approche du développement, respectueuse des droits, a trouvé des soutiens au-delà du secteur des barrages.

En septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la Déclaration des droits des peuples autochtones par 144 voix pour contre quatre. La Déclaration reconnaît que les peuples autochtones ont le droit d'exprimer leur consentement libre et préalablement informé sur tout projet qui "affecte leurs terres ou leurs territoires" et, en particulier, sur tout projet qui implique leur relocalisation.

Dans des pays comme l'Inde, le Brésil, la Birmanie et la Chine un nombre disproportionné de projets de barrages affecte les peuples autochtones. La Banque de développement asiatique, la Cour inter-américaine des droits de l'homme et d'autres organisations internationales ont reconnu à ceux-ci le droit à donner leur consentement libre et préalablement informé. Même le nouveau

Protocole de l'industrie des barrages sur l'évaluation de la durabilité des centrales électriques –un ensemble de normes établies volontairement – reconnaît qu'il est prouvé que *"le consentement des peuples autochtones est la meilleure des pratiques"*.

Le cadre établi par la Commission mondiale des barrages est tout aussi important et a démontré sa valeur pratique. Une enquête, menée par le Programme pour l'environnement des Nations Unies, a montré que beaucoup de gouvernements ont utilisé, à l'occasion de projets particuliers, ses recommandations dans la révision de leurs lois sur l'eau et l'énergie. Le Ministre sud-africain de l'eau, qui présidait la Commission, a utilisé ses recommandations pour préparer un nouveau programme de partage des bénéfices du barrage Maguga, dans le Swaziland, avec les communautés concernées (L'Afrique du sud a, en partie, financé le projet et a obtenu la garantie de percevoir 60% de la production de ses eaux). Ces communautés ont participé à la préparation du projet et ont échappé à l'appauvrissement qui a affecté tant de populations éprouvées par les barrages.

Le gouvernement chinois était initialement opposé à ce qui pouvait renforcer les droits des populations touchées par les barrages. Cependant, en 2007, comme la plupart des autres pays en développement, il a voté en faveur de la déclaration des Nations Unies reconnaissant le droit des peuples autochtones à donner leur consentement. Au même moment, plusieurs constructeurs chinois de barrages (espérant vendre des crédits carbone au marché européen) ont déclaré que leurs projets se conformaient aux recommandations de la Commission. Une recherche menée par l'ONG "International Rivers" basée aux Etats Unis, a montré que souvent la réalité ne correspondait pas à ces déclarations. Néanmoins, les compagnies d'hydro-électricité ne peuvent plus prétendre qu'un ensemble de mesures qui respectent les droits des peuples concernés et l'environnement ne sont pas applicables.

En Suisse, la population a, depuis longtemps, le droit de voter sur les projets hydrauliques au niveau local et au niveau de l'État fédéral. En conséquence, les constructeurs doivent assurer qu'ils relocaliseront le moins possible et que les bénéfices seront partagés avec les communautés. Depuis les années 1960, aucune population, en Suisse, n'a été déplacée par les barrages bien que des quantités de projets aient été établis. Dans certains cas, les communautés ont stoppé les projets pour des raisons environnementales. Par exemple, en janvier 2009, le village montagnard de Bergün a voté pour l'arrêt d'un projet hydraulique de 82 millions de dollars U.S. qui aurait affecté un important bassin fluvial. Toutefois, d'autres projets dommageables pour l'environnement ont été poursuivis. L'expérience prouve qu'une approche basée sur les droits des

populations n'empêche pas tous les conflits mais conduit, dans l'ensemble, à de meilleurs résultats en matière de développement.

J'étais présent à la conception du projet de Commission mondiale sur les barrages et quand Nelson Mandela a prononcé le rapport final, à Londres. J'ai eu le privilège de voir que les membres de la commission étaient des personnes de la plus grande intégrité qui ont su, grâce à des négociations de bonne foi, proposer une approche innovante de la question. Le temps est venu d'une approche des questions de développement basée sur les droits des populations. Le rapport de la commission des barrages présente des directives sur la façon de les mettre en pratique. Bon anniversaire à la Commission mondiale sur les barrages !

<http://www.chinadialogue.net/article/show/single/en/3943>

Par Peter Bosshard, le 16 novembre 2010

Peter Bosshard dirige la politique de *International Rivers*

Traduction par S.Dreyfus-Gamelon pour le GITPA